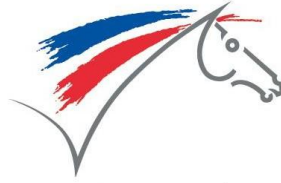


HAUTS-DE-FRANCE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

**RÈGLEMENT DU
CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES HAUTS DE FRANCE DE CSO
PONEY/CLUB SAMEDI 16 MAI ET DIMANCHE 17 MAI 2026
AU TOUQUET - PARIS PLAGE**

**ATTENTION
RÈGLEMENT GÉNÉRAL OPEN 2026 :**

UN ÉQUIDE A LE DROIT A MAXIMUM 2 PARTICIPATIONS PAR JOUR (TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES).

EXCEPTION : LES ÉQUIDES PARTICIPANTS AU RALLYE NE POURRONT PAS CONCOURIR DANS UNE AUTRE DISCIPLINE LE JEUDI ET VENDREDI.

En cas de non-respect de cette règle, pas de remboursement des engagements ET disqualification systématique de l'équidé de toutes épreuves courues

DISPOSITIONS GÉNÉRALES CSO

Définition d'un Championnat Régional :

Le titre de Champion(ne) Régional(e) est délivré à l'issue des deux manches.

**Le présent règlement ne concerne pas les épreuves l'ASP1, ASP2
Club E1 et E élite**

Engagements :

Les engagements terrain ne sont pas acceptés.

Engagement unique à faire sur l'épreuve du samedi pour toutes les épreuves "Club" et les épreuves "Poney".

Concours numéro : [2629591](#)

**L'ouverture des engagements et des réservations des boxes sont
fixés au 13/04/2026 à 12h30**

**La date limite d'annulation d'engagement est fixée au dimanche
26/04/2026 23h59.**

La clôture des engagements est fixée au lundi 27/04/2026

Les épreuves CLUB 4 et P4 ne font pas parti du championnat

(Un classement sera effectué à l'issue des 2 manches, les cavaliers récompensés seront les doubles sans fautes samedi et dimanche)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Seuls les cavaliers titulaires d'une licence dans la région des Hauts-
de-France sont autorisés à participer aux épreuves du
Championnat de la région.**

**La domiciliation sportive du concurrent est déterminée en
fonction de la localisation du
club auquel est rattachée sa licence à la date de clôture des
engagements ou par l'adresse de son domicile personnel
figurant sur sa licence.**

(Par défaut, c'est la domiciliation du club d'appartenance de la licence du cavalier au jour de la clôture des engagements qui est prise en compte pour définir la domiciliation sportive du concurrent, sauf pour les cavaliers licenciés auprès d'une association de cavaliers indépendants (acf, unpcs...) pour lesquels c'est l'adresse de leur domicile qui est prise en compte).

Qualification cavalier :

Pas de condition de qualification particulière, règlement FFE

Qualification équidé :

Pas de condition de qualification particulière, règlement FFE

Participations cavalier :

**Un même cavalier ne peut engager qu'un seul équidé
par épreuve du Championnat.**

Les participations "hors classement" ne sont pas acceptées

Participations poneys/chevaux :

Un même équidé peut participer à 2 épreuves CSO par jour durant le Championnat.

Aucune réclamation ne pourra être acceptée pour le non-respect du présent règlement

Les couples non-partants dans la 1ère manche ne pourront pas participer à la 2ème manche.

CSO

Pour toutes les épreuves du Championnat

Barème :

Toutes les épreuves se dérouleront en deux manches sur 2 jours :

- **Samedi 16/05/26: 1ère manche : barème A au chronomètre**
- **Dimanche 17/05/26: 2ème manche : barème A à temps différé sans barrage**

Ordre de départ :

- **1er jour: Ordre de départ de la FFE**
- **2ème jour: l'ordre de départ se fait dans l'ordre inverse du classement de la 1ère manche.**

Les éliminés ou abandons dans la 1ère épreuve peuvent repartir dans la seconde épreuve, en début de l'épreuve, et seront classés après les éliminés ou abandons de la 2ème épreuve.

Classement :

Classement provisoire à l'issue de la 1ère manche : il s'obtient en additionnant les pénalités obtenues par les couples. Le temps départage les ex-aequo.

Classement définitif à l'issue de la 2ème manche : il s'obtient en additionnant les pénalités obtenues par les couples sur les 2 manches. Le temps de la 2ème manche départage les ex-aequo.

Remises des Prix :

Les Remises des prix se feront à l'issue du Championnat avec les 8 premiers du classement.

Une seule remise des prix par Championnat.

(Pour les épreuves ayant 28 cavaliers et moins le premier quart sera appelé à la remise des prix)

Conformément au règlement général de la FFE les points du Championnat régional des Hauts de France ne comptent pas double pour le classement permanent.

(Championnat compte pour une seule épreuve)